



LUTTE CONTRE LA FRAUDE

UN PLAN DE 20 ACTIONS
POUR MIEUX SENSIBILISER,
DISSUADER ET CONTRÔLER.

à demain



LA FRAUDE EN ÎLE-DE-FRANCE EN CHIFFRES



700 MILLIONS D'EUROS

par an de manque à gagner sur toute l'Île-de-France,
soit l'équivalent de 2 nouvelles lignes de tramways
ou 1 500 bus propres neufs.

60 %

des amendes sont payées
immédiatement

8 %

taux de fraude
moyen

LA FRAUDE SUR LE RÉSEAU FRANCILIEN OPÉRÉ PAR LA RATP POUR LE COMPTE D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS



1,7 MILLION D'INFRACTIONS

constatées chaque année sur
l'ensemble du réseau francilien
opéré par la RATP

1 000 AGENTS

dédiés à la lutte
antifraude

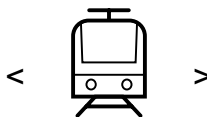
Entre

400 ET 600 AGENTS

déployés quotidiennement

TAUX DE FRAUDE PAR MODE OPÉRÉ
PAR LA RATP EN 2023 :

environ 4,8 %



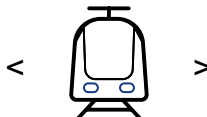
Réseaux ferrés
(Métro et RER):

15,2 %



Bus

16 %



Tramway

TAUX DE PAIEMENT IMMÉDIAT
DES AMENDES EN 2024 :

80 %

54 %

61 %



Notre autorité organisatrice, **Île-de-France Mobilités**, a lancé en février 2025 un plan massif de contrôles. Avec un taux moyen de 8% de fraude tous modes confondus, un taux multiplié par deux sur les bus et les tramways depuis la crise sanitaire, le manque à gagner estimé est de 700 millions d'euros par an en Île-de-France. Ce coût très élevé de la fraude, injuste pour les voyageurs qui s'acquittent de leurs titres de transport, est l'équivalent de deux lignes de tramways ou de 1 500 bus propres neufs en moins sur le réseau.

L'objectif du plan de lutte contre la fraude d'Île-de-France Mobilités est de diviser par deux le taux de fraude et de recouvrir 300 millions d'euros.

Ce plan se base sur des opérations de « contrôle continu » menées par tous les opérateurs franciliens et sur les lignes avec les taux de fraude les plus élevés, en plus des opérations de contrôles classiques menées au quotidien sur l'ensemble du réseau. 500 agents de contrôle et de sûreté sont dédiés uniquement à ces opérations, avec le soutien de la Brigade régionale de transport d'Île-de-France Mobilités, soit 50 équipes par jour sur le réseau depuis le 17 février dernier.

Sur le réseau francilien opéré par la RATP, la fraude représente des pertes de plusieurs centaines de milliers d'euros. Si les réseaux ferrés affichent un taux de fraude relativement limité, autour de 4,8%, les réseaux de surface sont particulièrement touchés, avec des taux atteignant 15,2% pour le Bus et 16% pour le Tramway.

Afin d'accompagner l'objectif d'Île-de-France Mobilités, **la RATP déploie un plan d'actions ambitieux et structuré autour de 20 mesures concrètes, réparties en quatre axes stratégiques, qui accompagne le plan d'Île-de-France Mobilités.** Ces mesures visent à renforcer la prévention, intensifier les contrôles, améliorer l'efficacité des sanctions et protéger nos agents.

Notre ambition est claire : réduire substantiellement et durablement les taux de fraude, en particulier sur les réseaux de surface, avec **une démarche équilibrée entre prévention, dissuasion et verbalisation.**

La fraude n'est pas une fatalité, mais un défi collectif qui nécessite l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs. En l'absence de solution miracle, nous mobilisons une pluralité de leviers pour l'endiguer.



CE QUE FAIT LA RATP JUSQU'À PRÉSENT

UNE APPROCHE GLOBALE DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La RATP déploie des moyens importants pour le compte d'Île-de-France Mobilités depuis de nombreuses années avec une approche globale mêlant sensibilisation, dissuasion et verbalisation :

1

SENSIBILISATION

- Campagnes d'affichage déployées sur tous les réseaux pour inciter à la validation
- Posture des agents moins répressive et plus pédagogique
- Expérimentation du dispositif de caméras-piétons pour apaiser les contrôles

2

DISSUASION

- Opérations conjointes avec les équipes de sécurité RATP (GPSR), SNCF (SUGE), les polices nationale et municipales, ainsi que la Brigade régionale des transports d'Île-de-France
- Conventions signées avec 21 polices municipales différentes, notamment pour leur permettre d'intervenir sur le réseau de surface
- Constitution d'équipes en civil sur le réseau de surface pour des contrôles plus discrets
- Attention particulière portée aux environnements socialement et sécuritairement difficiles

VERBALISATION

- Amende systématique pour la non-validation à 5 € sur le réseau de surface
- Augmentation des frais de dossier relatifs aux PV pour favoriser le paiement immédiat
- Facilitation du paiement avec la possibilité de s'acquitter des amendes dans toutes les gares et stations du métro et du RER

La RATP a également accentué ses efforts avec une augmentation de 30 % des contrôles réalisés sur le réseau de surface entre 2023 et 2024 (plus de 8 millions de contrôles en 2024) et par le recrutement de 100 contrôleurs supplémentaires en 2024 pour renforcer les équipes.

3

20 NOUVELLES ACTIONS

POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA FRAUDE SUR NOTRE RÉSEAU, POUR LE COMPTE D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Face au défi persistant de la fraude, particulièrement sur les réseaux de surface, la RATP met en œuvre un nouveau plan ambitieux composé de 20 actions, pour le compte d'Île-de-France Mobilités. Ce plan s'inscrit en déclinaison opérationnelle des initiatives d'Île-de-France Mobilités et vise à renforcer significativement notre dispositif de lutte contre la fraude.

AXE I : RENFORCER LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE, SIMPLIFIER LES USAGES

ACTION N°1

Mieux connaître pour mieux agir

- *Réseaux ferrés* : compléter l'enquête fraude réalisée tous les 2 ans par des mesures plus fréquentes et ciblées sur quelques sites.
- *Réseaux ferrés* : recourir davantage aux potentialités de la DATA (validation, comptage et vérifications afin de mieux orienter les lieux et heures des contrôles) pour mieux orienter les contrôles.
- *Tram et Bus* : améliorer les dispositifs de comptage des passagers et de comparaison des flux.

ACTION N°2

Campagnes de communication « choc »

- *Tous réseaux* : faire régulièrement des campagnes de communication « choc » sur tous les canaux disponibles en lien avec Île-de-France Mobilités.

ACTION N°3

Panneaux hypersignes

- *Tram et Bus* : étudier le déploiement de panneaux hypersignes rappelant l'obligation de validation sur les portes de tous les matériels roulants.

ACTION N°4

Campagne de sensibilisation

- *Tous réseaux* : relancer une vaste campagne de sensibilisation, centrée sur les jeunes, les personnes précaires et publics spécifiques en mobilisant 100 ambassadeurs.

ACTION N°5

Campagne d'abonnement

- *Tous réseaux* : mener une campagne d'abonnement avec les établissements d'enseignement de la région et les « grands comptes », et développer le permis transport en commun à la rentrée 2025.

ACTION N°6

Billetique

- *Tous réseaux* : optimiser l'impact de la récente réforme tarifaire décidée par Île-de-France Mobilités, levier de lutte contre la fraude ; accélérer l'arrêt des titres magnétiques, promouvoir les abonnements, étudier la possibilité, à terme, d'acquiescer et de valider son titre de transport par carte bancaire.



AXE II : AUGMENTER L'INTENSITÉ DES CONTRÔLES ET DES PARTENARIATS

La RATP accompagne les opérations de contrôle continu décidés par Île-de-France Mobilités, sur l'ensemble des réseaux qu'elle exploite :



Sur le réseau Tram,
43 opérations de contrôle continu et six opérations coup de poing ont été menées depuis février 2025 sur 512 stations. Au total, environ 23 000 voyageurs ont été contrôlés et près de 1 500 amendes dressées.



Sur le réseau Bus,
66 opérations de contrôle continu sur les 21 lignes les plus fraudées du réseau ont été menées depuis février 2025 et 76 nouvelles opérations de contrôle sont d'ores et déjà programmées pour les semaines à venir. Au total, près de 24 000 voyageurs ont été contrôlés et près de 2 300 amendes dressées.



Sur le réseau ferré (Métro et RER),
58 opérations de contrôle ont été menées dans les 10 stations les plus fraudées du réseau, ainsi que 14 opérations coup de poing réalisées avec l'aide de la police. Au total, environ 13 000 voyageurs ont été contrôlés et plus de 2 500 amendes dressées.

Au total, ce sont donc près de 200 opérations de contrôle continu qui ont été menées par la RATP, pour le compte d'Île-de-France Mobilités. 60 000 voyageurs ont ainsi été contrôlés et près de 6 300 amendes dressées.
Afin d'accompagner ce dispositif de contrôle continu, la RATP propose de nouvelles actions.

ACTION N°7

Opérations conjointes

- *Tous réseaux* : dans le cadre des opérations de contrôle continu décidées par Île-de-France Mobilités, continuer de participer activement aux campagnes d'opérations conjointes ciblées associant équipes de contrôle GPSR, SUGE, Brigade régionale des transports d'Île-de-France, polices. Intensifier les opérations de sécurisation dans les gares routières. Accroître les effectifs du GPSR pour doubler les opérations conjointes d'ici 2026.

ACTION N°8

Renforcement des contrôles Tram

- *Tram* : dans le cadre des opérations de contrôle continu, augmenter significativement le nombre de contrôleurs et d'agents de sécurité pour passer à une probabilité de contrôle d'environ 50% par mois. Viser une baisse de 30% de la fraude en commençant par une expérimentation sur une ligne.

ACTION N°9

Renforcement des contrôles Bus

- *Bus* : lancer dès le printemps 2025, sur une dizaine de lignes le dispositif proposé pour le Tram puis augmenter le nombre de contrôleurs en fonction des résultats obtenus.

ACTION N°10

Présence humaine sur réseau ferré

- *Réseaux ferrés* : dans le cadre des opérations de contrôle continu, augmenter progressivement de 50% le nombre de contrôles et la présence humaine en général en réallouant une part des agents des gares et stations.

ACTION N°11

Vidéoprotection

- *Tous réseaux* : obtenir du législateur l'autorisation d'expérimenter le recours à la vidéoprotection pour détecter la fraude.

AXE III : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

ACTION N°12

Augmentation des amendes

- *Tous réseaux* : augmenter le montant des amendes, actuellement trop favorable aux fraudeurs à date (+20 € pour les porter à 70 €).

ACTION N°13

Contrôle d'identité

- *Tous réseaux* : obtenir du législateur la faculté donnée à des agents de la RATP et de la SNCF de procéder au contrôle d'identité des fraudeurs.

ACTION N°14

Mieux couvrir le territoire pour les actions des contrôles Bus

- *Bus* : mobiliser les vérificateurs accompagnés d'agents assermentés pour multiplier le déploiement de petites équipes.
- *Bus* : intégrer l'activité de lutte contre la fraude au sein de l'exploitation pour associer les machinistes à l'augmentation des validations.

ACTION N°15

Mieux couvrir le territoire pour les actions des contrôles Bus

- *Bus* : créer et améliorer les outils de suivi et de contrôle de la production.

ACTION N°16

Moderniser les équipements

- *Tram* : maintenir le parc d'automates de vente et augmenter le cas échéant le nombre de valideurs à bord.

ACTION N°17

Taux de recouvrement

- *Tous réseaux* : augmenter le taux de recouvrement en mettant en œuvre le nouveau dispositif national STOP FRAUDE.

ACTION N°18

Réponse pénale

- *Tous réseaux* : favoriser, en lien avec les Parquets, la rapidité et l'effectivité de la réponse pénale. Appliquer les lignes directrices du Parquet Général de Paris et obtenir leur adoption par les autres Parquets du périmètre RATP. Ces échanges pourront avoir lieu notamment dans le cadre du conseil stratégique de sûreté d'Île-de-France Mobilités.

AXE IV : RENFORCER LA SÉCURITÉ DES AGENTS EN CHARGE DU CONTRÔLE

ACTION N°19

Caméras-piétons

- *Tous réseaux* : déploiement définitif des caméras-piétons pour les agents contrôleurs (permis dès l'entrée en vigueur de la loi relative au renforcement de la sûreté dans les transports).

ACTION N°20

Protection juridique

- *Tous réseaux* : mise en œuvre de la possibilité pour la RATP de porter plainte à la place d'un agent en cas d'agression (permis dès l'entrée en vigueur de la loi relative au renforcement de la sûreté dans les transports).





54, quai de la Rapée
75012 Paris • France
ratpgroup.com

à demain

